GRAND PARIS SEINE &OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

EPAMSA
ARRIVE LE
15 JUIL. 2020

Le Président

Monsieur Denis COURTOT
EPAMSA

1, rue de Champagne
78200 MANTES LA JOLIE

Aubergenville, le 26 juin 2020

Réf : 2020-
Nos Réf. : EG /CG
Vos Réf. : DC/CT/20-029

Objet : ZAC Innovaparc :

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 11 février dernier, vous sollicitez de la Communauté urbaine pour connaître l'aptitude de la station d'épuration de Rosny sur Seine à recevoir les effluents de la ZAC Mantes Innovaparc suite à l'ajustement du programme de l'opération.

Vous indiquez que la surface de plancher en logements et équipements passe de 10 000 à 33 500 m². La surface de plancher liée aux activités reste inchangée à 170 000 m².

On peut estimer à 1 400 le nombre d'équivalents habitants générés par les 23 500 m² supplémentaires.

Le schéma directeur d'assainissement a estimé à 97 000 habitants la population raccordée sur la station de Rosny sur Seine à l'horizon 2020. En 1999 la population raccordée était de 82 000 habitants, au dernier recensement connu elle est de 88 000 habitants.

La modification de votre programme est donc compatible avec notre station d'épuration dès lors que la ZAC Mantes université et les autres programmes immobiliers ne gènèrent pas une population supérieure à 9 000 habitants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Pour le Président
Et par délégation,
Eric GIRAUD,
Directeur Cycle de l'eau

EPAMSA
Établissement Public d'Aménagement
du Mantois Seine Aval

CU GPS&O – Service du Cycle de l'eau
2, rue des Pierrettes
78200 Magnanville
A l'attention de M. Éric Giraud

Mantes-la-Jolie le 11 Février 2020

Objet : Assainissement de la ZAC Mantes INNOVAPARC - Buchelay.

Réf : DC/CT/20-029

Monsieur,

Située au cœur du Mantois, à proximité immédiate de l'A13 et de la gare de Mantes la Jolie, la ZAC Mantes Innovaparc occupe un emplacement stratégique au sein d'un bassin de vie résidentiel dynamique et d'un territoire économique majeur. De grands projets de transports régionaux (EOLE notamment) sont sur le point de renforcer considérablement son rayonnement et offriront les moyens à la ZAC de capter une activité économique porteuse de valeur ajoutée, mais aussi d'améliorer les équilibres sociaux économiques.

En date du 28 Juin 2013, la ZAC « Mantes Innovaparc » a été modifiée par arrêté préfectoral et un nouveau dossier de création a été approuvé. Le périmètre de la ZAC a été étendu de 38 à 58 ha, permettant ainsi de connecter le projet au secteur sud de la ZAC Mantes Université et au quartier des Brouets situé sur la commune de Mantes-la-Ville. La programmation globale prévisionnelle permettait la réalisation de 170.000m² environ de surface de plancher d'activités et de bureaux, ainsi que 10.000m² environ de surface de plancher pour des équipements et du logement.

A l'époque (Décembre 2012), la CAMY avait été consultée par courrier afin de connaître la capacité de la STEP de Rosny d'accueillir les eaux de la ZAC de Mantes INNOVAPARC. La CAMY avait alors confirmé que la STEP était suffisamment dimensionnée.

Depuis 2016, une réflexion a été menée avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Commune de Buchelay afin d'améliorer la transition urbaine aux limites sud de la ZAC Mantes Université (secteur dit de la Raquette) et au quartier des Brouets. Les premières hypothèses de travail ont abouti à plusieurs scénarii, dessinés par l'Agence Devillers et Associés, délimitant à l'est du projet un secteur dit « mixte » mêlant logement et activité.

EPAMSA
Établissement Public d'Aménagement
du Mantois Seine Aval

Ainsi, de 10.000m² de logements et d'équipements, la ZAC passe désormais à un maximum de 33.500m² de SDP autorisés pour les logements et équipements pour une surface de plancher d'activité inchangée (170.000m²).

Il convient de mentionner que cette évolution a d'ores et déjà été reprise dans le PLUI approuvé début 2020 et que la reprise de la procédure complète (création et réalisation) de ZAC a débuté (approbation en CA du bilan de la concertation en Décembre 2019 et approbation du dossier de création modifié prévue pour Mars 2020).

Le dossier IOTA est également en cours de réalisation et le DLE sera remis à jour. Les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales sont d'ailleurs revues à la hausse puisqu'il est désormais demandé aux preneurs de lot de gérer une pluie cinquantennale à la parcelle puis, au-delà, de rejeter les eaux pluviales dans les espaces publics avec un débit limité à 1l/s/ha.

Enfin, l'étude d'impact est également en cours d'actualisation et c'est dans ce cadre que la MRAE (consultée de manière préalable au dépôt du dossier modifié de création) a demandé à l'EPAMSA de se faire confirmer de nouveau que la station d'épuration de Rosny-sur-Seine est toujours en capacité d'accueillir les eaux usées du projet de la ZAC Mantes Innovaparc.

Nous vous sollicitons donc aujourd'hui, sur le même modèle utilisé en 2012 auprès de la CAMY (cf. pièces jointes), afin d'obtenir votre confirmation.

Je vous vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien amicalement Denis COURTOT

Directeur de l'Aménagement et du Développement

Pièces jointes :

- Courrier de l'EPAMSA du 05 Décembre 2012 à la CAMY de demande de confirmation de la capacité de la STEP.
- Courrier de réponse de la CAMY du 17 Décembre 2012 confirmant la capacité future de la STEP.

Établissement Public d'Aménagement
du Mantois Seine Aval

Mantes la Jolie, le 4 décembre 2012

M. SAMNIO
Directeur
Communauté d'Agglomération de
Mantes en Yvelines
Rue des Pierrettes
78 200 MAGNANVILLE

Objet : demande de précisions relatives au projet d'extension de la STEP de Rosny-sur-Seine
Ref. : DCo/QB - 12-427

Affaire suivie par Quentin BACHELET (01.39.29.21.23 – q.bachelet@epamsa.fr)

Monsieur le Directeur,

La Z.A.C. « Mantes Innovaparc » est vouée à jouer un rôle de premier plan dans la re-dynamisation des activités économiques et le renforcement de l'attractivité du territoire de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Dans le cadre de la poursuite de cette Z.A.C., l'EPAMSA a fait réaliser une étude d'impact, laquelle a été soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Aussi, dans son avis du 25 juillet 2012, l'Autorité Environnementale précise : *« L'Ae recommande au maître d'ouvrage de démontrer que la station d'épuration de Rosny-sur-Seine est bien en capacité d'accueillir les eaux usées des différents projets connus aux horizons 2020 et 2030. »*

Afin de répondre à l'ensemble des remarques formulées par l'Ae, l'EPAMSA fait aujourd'hui réaliser une actualisation de l'étude d'impact, laquelle sera annexée au Dossier de Réalisation et permettra au projet d'entrer dans une phase opérationnelle.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que la réalisation de la nouvelle STEP à Rosny-sur-Seine a bien pris en considération les besoins générés par cette Z.A.C. et de nous transmettre les hypothèses retenues en terme d'équivalents-habitants à cet effet.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma sincère considération.

Denis Courtot,
Directeur de l'Aménagement et du Développement

1, rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie — Téléphone : 01 39 29 21 21 - Fax : 01 39 29 21 57 www.epamsa.fr
RCS Versailles 410 638 100 – APE 702 A

camy
Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines

Magnanville, le 17 décembre 2012

EPAMSA
1, rue de Champagne

78200 MANTES LA JOLIE

A l'attention de Monsieur COURTOT

Réf. : AA/EG

Objet : Assainissement ZAC Innovaparc

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 11 courant, vous m'interrogez sur la possibilité pour la CAMY de recevoir les rejets eaux usées de la ZAC Mantes Innovaparc.

J'ai le plaisir de vous confirmer que les rejets eaux usées de cette ZAC ont bien été pris en compte dans le schéma directeur d'assainissement communautaire ainsi que dans le dossier loi sur l'eau de la station d'épuration de Rosny sur Seine en cours de reconstruction. Cette nouvelle station d'épuration sera opérationnelle dès le 1er trimestre 2013.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Vice-Président délégué
à l'Eau et à l'Assainissement,
Maire de Porcheville,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION C.A.M.Y. 78

Paul LE BIHAN.

Copie : Monsieur le Maire de Buchelay.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MANTES EN YVELINES
Rue des Pierrettes - 78200 MAGNANVILLE
Téléphone : 01 30 98 78 00 - Télécopie : 01 30 98 78 01 - camy-info.fr